

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASES 271G** Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles – Convention avec l'Agence Régionale de Santé.

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu les articles L 1431-1, L 1431-2, L 3121-1 et L 3121-2 du Code de la santé publique ;

Vu l'article L.174-16 du Code de la sécurité sociale ;

Vu l'article 47 de la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;

Vu le décret n°2015-796 du 1er juillet 2015 relatif aux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif aux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Vu l'arrêté ARS-2015/335 du 23 décembre 2015 portant habilitation du Département de Paris/Centre médico-social Belleville en tant que Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Vu l'arrêté ARS-2015/359 du 23 décembre 2015 portant habilitation du Département de Paris/Centre médico-social Figuiier en tant que Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Vu l'arrêté ARS-2015/360 du 23 décembre 2015 portant habilitation du Département de Paris/Centre médico-social Ridder en tant que Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Vu la convention relative à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles portant délégation de compétence au Département de Paris du 19 août 2005 et son avenant du 30 décembre 2015, dont la signature a été autorisée par les délibérations 2005 ASES 324G et 2015 DASES 563G ;

Vu la convention portant organisation de la participation financière de la caisse primaire d'assurance maladie de Paris aux dépenses du département de Paris en matière de lutte antivénérienne du 30 novembre 1999 et son avenant du 17 octobre 2005 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande l'autorisation de signer avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France une convention de gestion des activités correspondant aux missions des CeGIDD ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France une convention de gestion des activités correspondant aux missions des CeGIDD pour l'année 2016, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 74, nature 7476, rubrique 423 du budget de fonctionnement du Département de Paris au titre des exercices 2016 et ultérieurs.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**